

COMMUNE DE MONTRY

RIVIERE DE MARNE

ZONES SUBMERSIBLES
 du departement de Seine et Marne

Mise a Jour	Objet
Février 1996	Voiries et Constructions

- Legende
- ZONE A : Zone de grand ecoulement des crues
 - ZONE B : Zone d'Expansion des Crues
 - Limite de Commune

N.B. : Le nivellement du fond de plan est en NGF orthometrique.
 Pour obtenir le NGF normal, rajouter 37cm
 PK : Point Kilometrique

ECHELLE : 1/2000

NGF Normal

Limite de Commune Amont	46,55
Limite de Commune Aval	46,26

NOTA : Les Voies SNCF ne sont pas submersibles

